



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 Lausanne

Lausanne, le 31 mars 2011
L. 8/31 – EJE/jw

Réaffectation de la Maison du Désert - ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Acquise par la Commune de Lausanne le 11 août 1989, la Maison du Désert n'a cessé de se dégrader, faute d'investisseurs potentiels intéressés, ces derniers se heurtant au coût et aux impératifs liés à la restauration de ce bâtiment historique (en note 2 au recensement architectural cantonal), et à la nécessité de maintenir un certain nombre d'éléments architecturaux.

De surcroît, la toiture du bâtiment a été ravagée par un incendie, ce qui a encore aggravé la situation.

Considérant que la situation particulière et l'intérêt indéniable de ce lieu comme témoin du patrimoine lausannois conduiraient tout nouveau projet avec recherche d'investisseur dans l'impasse, la Municipalité a chargé un groupe de travail de mener une réflexion sur l'avenir de la Maison du Désert, dans l'optique d'une nouvelle affectation du bâtiment et d'une réponse à la motion de Mme Christina Maier, intitulée « Un projet pour sauver la Maison du Désert ».

Ce groupe de travail - présidé par Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, et comprenant des représentants des Monuments et sites du Canton, un architecte extérieur et des services de l'administration communale - s'est efforcé de déterminer en premier lieu les travaux urgents à réaliser pour la consolidation et la sécurisation du bâtiment, puis de définir l'affectation future possible de la Maison.

La Municipalité a présenté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 700'000.– au Conseil communal en date du 5 mai 2010 pour effectuer les travaux urgents de consolidation et de sécurisation du bâtiment. Les travaux ont consisté en la réparation des dégâts d'incendie, en la consolidation de la structure verticale trop faible du premier étage et en la rénovation de la toiture avec une véritable sous-couverture.

Au vu des différents paramètres liés à ce patrimoine historique et du Plan de quartier en vigueur (programme d'utilité publique), la Municipalité est entrée en matière sur la création d'une Maison de quartier et des locaux pour des associations, institutions et fondations dans la Maison du Désert dans sa séance du 13 octobre 2010. Cette nouvelle Maison de quartier devrait remplacer à terme le centre socioculturel de Boisy.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Il importe maintenant d'affiner la pré-étude engagée par le Service d'architecture et d'envisager l'éventualité d'un concours d'architectes pour préparer la demande de crédit d'étude au Conseil communal dans le courant de l'an prochain. À cette fin, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 350'000.—.

Le plan des investissements revu par la Municipalité le 15 janvier 2011 prévoit le projet Maison du Désert- Réaffectation et transformation en Maison de quartier. Le crédit à voter de Fr. 5,5 mio est réparti entre 2011 et 2015.

Conformément à la procédure en vigueur, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui l'a préavisée favorablement.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter

